



Cahier descriptif des bourses
de la Fondation
du Cégep Beauce-Appalaches

Adopté par le conseil d'administration de la Fondation le 5 février 2009
Révisé le 8 mars 2010
Révisé le 18 mai 2016
Révisé le 11 octobre 2017
Révisé le 18 mars 2019

LISTE DES BOURSES

Bourse du mérite scolaire	4
bourse de l'excellence scolaire.....	5
Bourse méritas par programme	6
Bourse retour aux études.....	7
Bourse progrès scolaire	8
Bourse persévérance scolaire	9
Bourse du lieutenant-gouverneur.....	10
Bourse athlète féminin et masculin	11
Bourse excellence socioculturelle	12
Bourse vie étudiante	13
bourse cégeps en spectacle.....	14
Bourse entrepreneurship.....	15
Bourses Fonds Chevaliers Beaucerons	16
Bourse coup de pouce	17
Bourse d'accueil.....	18

PRÉAMBULE

Le programme de bourses que soutient la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches regroupe trois types de bourses :

i. celles qui sont recommandées par le Cégep

- Bourse du mérite scolaire
- Bourse du Lieutenant-gouverneur
- Bourse de l'excellence scolaire
- Bourse de l'athlète féminin et masculin
- Bourse de l'excellence socioculturelle
- Bourse méritas par programme

L'étudiante ou l'étudiant n'a pas à compléter de formulaire d'inscription pour ces bourses. Différents comités formés de membres du personnel du Cégep font des recommandations à la direction de l'institution pour décerner ces bourses.

ii. Celles où l'étudiante ou l'étudiant doit soumettre sa candidature

- Bourse vie étudiante
- Bourse retour aux études
- Bourse progrès scolaire
- Bourse entrepreneurship
- Bourse persévérance scolaire
- Bourse coup de pouce
- Bourse d'accueil

Une étudiante ou un étudiant peut soumettre sa candidature à plus d'une bourse de la Fondation. Cependant, elle ou il ne pourra en gagner qu'une seule.

Des comités d'analyse des candidatures, formés de membres du personnel du Cégep, font des recommandations à la direction de l'institution pour décerner ces bourses. Selon la qualité des candidatures reçues, afin de préserver la signification et le prestige de la bourse, la direction du Cégep se réserve le droit de ne pas attribuer l'une ou l'ensemble des bourses dans l'une ou l'autre des catégories énumérées.

iii. Celle décernée par le public

- Bourse cégeps en spectacle.

Afin d'alléger la lecture du document, l'utilisation des sigles suivants a été privilégiée :

CBA : Cégep Beauce-Appalaches
CLM : Centre de Lac-Mégantic
CSM : Centre de Sainte-Marie

BOURSE DU MÉRITE SCOLAIRE

Objectif: La bourse du mérite scolaire est remise à l'étudiante finissante ou l'étudiant finissant qui parmi celles ou ceux qui se voient décernés la médaille académique du Gouverneur général a obtenu la meilleure cote de rendement collégial.

Nombre de bourses	CÉGEP		
	CBA	CLM	CSM
	1	1	1

Montant : 800 \$ à la meilleure cote de rendement collégial tous sites confondus
700 \$ aux 2 autres médaillés

Conditions d'admissibilité à la médaille académique du Gouverneur général:

La candidate ou le candidat doit :

- Avoir la meilleure cote R tous « programmes » confondus de son lieu d'études;
- Avoir terminé son programme menant à un diplôme d'études collégiales.

Nomination des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par la coordonnatrice au registrariat et à l'organisation scolaire.

Remise des médailles et bourses :

CBA : La médaille et la bourse sont remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CLM : La médaille et la bourse sont remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CSM : La médaille et la bourse sont remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

BOURSE DE L'EXCELLENCE SCOLAIRE

Objectif: La bourse de l'excellence scolaire est remise à l'étudiante finissante ou l'étudiant finissant qui a maintenu une moyenne académique exceptionnelle pour l'ensemble des cours liés au programme d'études auquel elle ou il est inscrit.

Nombre de bourses	CBA	CLM	CSM
	2	2	2
	1 préuniversitaire 1 technique	1 préuniversitaire 1 technique	1 préuniversitaire 1 technique

Montant : 500 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Être finissante ou finissant à la session d'automne ou d'hiver de l'année scolaire en cours;
- Avoir la meilleure cote R « programme » en préuniversitaire et en technique (en excluant la médaille du gouverneur général).

Sélection des boursiers :

Les boursiers sont sélectionnés par la coordonnatrice au registrariat et à l'organisation scolaire en septembre.

Remise des bourses :

CBA : La bourse sera remise dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CLM : La bourse sera remise dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CSM : La bourse sera remise dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

BOURSE MÉRITAS PAR PROGRAMME

Objectif: Cette bourse récompense l'étudiante finissante ou l'étudiant finissant qui a eu de bons résultats académiques ainsi qu'une implication significative dans son programme, reconnue par ses pairs.

Nombre de Bourses	CBA		CLM	CSM
	Régulier	Formation continue		
	1 par programme	1 pour le régulier	1 pour la RAC	1 par programme

Montant : 400 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Être finissant(e) à la session d'automne ou d'hiver de l'année scolaire en cours.

Notes :

1. La sélection des candidatures se base sur l'excellence des notes et l'implication à l'intérieur des cours.
2. Une bourse par cohorte de 3^e année – secteur technique et une bourse par cohorte de 2^e année – secteur préuniversitaire.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par les départements.

Remise des bourses :

CBA : La bourse sera remise dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CLM : La bourse sont remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CSM : La bourse sont remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

BOURSE RETOUR AUX ÉTUDES

Objectif: Cette bourse récompense une étudiante ou un étudiant nouvellement admis au collégial qui effectue avec succès un retour aux études au Cégep dans un programme menant au DEC.

Nombre de bourses	CBA	CLM	CSM
	1 préuniversitaire 1 technique	1 préuniversitaire 1 technique	1 préuniversitaire 1 technique

Montant : 400 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives;
- Être inscrit à temps plein dans un programme préuniversitaire ou technique;
- Avoir réussi tous les cours de son programme à la session d'automne précédant la mise en candidature;
- Fournir une copie de son plus récent relevé de notes;
- Remplir le formulaire de demande de bourse;
- Produire un texte d'environ 200 mots décrivant la nature et l'étendue de son engagement dans son école d'origine.

Dépôt des candidatures :

La date limite d'inscription à cette bourse est le 31 mars.

Note:

La sélection des candidatures se base sur l'intérêt, le succès et le mérite à poursuivre son programme d'études.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par la direction des études, après une validation auprès des départements.

Remise des bourses:

CBA : La bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

CLM : La bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

CSM : La bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

BOURSE PROGRÈS SCOLAIRE

Objectif: Cette bourse récompense une étudiante finissante ou un étudiant finissant qui a obtenu et conservé une moyenne supérieure à la moyenne des étudiants de son programme à la suite d'une progression remarquable.

Nombre de bourses	CBA	CLM	CSM
	1 préuniversitaire 1 technique	1 préuniversitaire 1 technique	1 préuniversitaire 1 technique

Montant : 300 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Avoir terminé ses études au Cégep ;
- Avoir été inscrit à temps plein durant chacune des sessions de son programme.

Note:

La sélection des candidatures se base sur les progrès enregistrés, la moyenne obtenue et l'investissement mis depuis le début de ses études.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par la direction des études, après une validation auprès des départements.

Remise des bourses:

CBA : La bourse sera remise dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CLM : La bourse sera remise dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CSM : La bourse sera remise dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

BOURSE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Objectif: Cette bourse récompense annuellement une étudiante ou un étudiant à poursuivre ses études.

Nombre de bourses	CBA	CLM	CSM
	2	1	1

Montant : 300 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

Bourse régulière

La candidate ou le candidat doit:

- Être étudiant(e) de 2^e ou 3^e année. Être inscrit(e) à temps plein dans un programme préuniversitaire ou technique;
- Avoir réussi tous les cours de son programme à la session d'automne précédant la mise en candidature;
- Remplir le formulaire de demande de bourse;
- Produire un texte d'environ 200 mots supportant sa candidature et si désiré, une ou des lettres d'appui à sa candidature ou une ou des signatures d'intervenantes, d'intervenants supportant sa démarche.

Bourse réservée aux étudiantes et étudiants qui ont bénéficié de services adaptés

La candidate ou le candidat doit:

- Être inscrit à temps plein dans un programme préuniversitaire ou technique;
- Avoir réussi tous les cours de son programme à la session d'automne précédant la mise en candidature;
- Avoir été assidu aux rencontres des services adaptés.

Note: La sélection des candidatures se base sur l'effort soutenu et la réussite des cours. L'étudiant (e) ne peut obtenir cette bourse qu'une seule fois.

Dépôt des candidatures:

La date limite d'inscription à cette bourse est le 31 mars.

Sélection des boursiers:

Les boursiers seront sélectionnés par la direction des études.

Remise des bourses:

CBA : La bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

CLM : La bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

CSM : La bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

BOURSE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Objectif: La bourse du Lieutenant-gouverneur est remise à l'étudiante finissante et l'étudiant finissant qui se voit décerné une médaille du Lieutenant-gouverneur.

Nombre de bourses	CBA	CLM	CSM
	2	2	2
	1 fille, 1 garçon	1 fille, 1 garçon	1 fille, 1 garçon

Montant : 500 \$ chacune

Conditions d'admissibilité à la médaille du Lieutenant-gouverneur:

La candidate ou le candidat doit:

- Être un résidant du Québec;
- Être âgé de 25 ans ou moins;
- Être inscrit au Cégep;
- Être en mesure d'atteindre les objectifs de son programme (dernière année d'études);
- avoir par son implication:
 - démontré un engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire;
- ou**
- présenté une attitude inspirante, un rayonnement positif dans un groupe ou la communauté;
- Ne pas avoir déjà reçu une médaille du Lieutenant-gouverneur
- Être recommandé par la direction générale du Cégep.

Note:

Un des critères retenu pour mesurer l'engagement bénévole et soutenu est l'admissibilité de celui-ci à une reconnaissance de l'engagement étudiant au bulletin.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par un comité constitué de représentants de la direction des études et de la direction des affaires étudiantes. Celui-ci soumettra ses recommandations au directeur général du Cégep

Remise des médailles :

Les médailles sont remises par le Lieutenant-gouverneur lors d'une cérémonie regroupant tous les récipiendaires régionaux.

Remise des bourses :

CBA : Les bourses seront remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CLM : Les bourses seront remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

CSM : Les bourses seront remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes à l'automne.

BOURSE ATHLÈTE FÉMININ ET MASCULIN

Objectif: Cette bourse récompense le meilleur athlète féminin et masculin qui a eu de bons résultats académiques tout au long de l'année scolaire.

Nombre de bourses	CÉGEP
	2
	1 fille, 1 garçon

Ces bourses sont offertes à l'ensemble des étudiants sans égard au lieu de formation.

Montant : 400 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Poursuivre des études à temps plein au Cégep ;
- Avoir performé au niveau sportif tout en maintenant de bons résultats scolaires;
- Être membre d'une équipe de compétition du CBA.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par les conseillers à la vie étudiante, techniciens en loisirs, responsables des sports au CBA, au CLM et au CSM et approuvés par le directeur des services à la vie étudiante.

Remise des bourses :

Les bourses seront remises dans le cadre de la soirée du Gala Reconnaissance qui, habituellement, a lieu durant la dernière semaine d'avril.

BOURSE EXCELLENCE SOCIOCULTURELLE

Objectif: Cette bourse récompense une étudiante ou un étudiant ou un groupe d'étudiants qui ont fait preuve d'excellence dans la réalisation d'une activité artistique ou culturelle et maintenu de bons résultats académiques tout au long de l'année scolaire.

Nombre de bourses	CÉGEP
	2

Ces bourses sont offertes à l'ensemble des étudiants sans égard au lieu de formation.

Montant : 400 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate, le candidat ou le groupe d'étudiants doit:

- Poursuivre ses études à temps plein au Cégep;
- Avoir maintenu de bons résultats académiques tout au long de l'année scolaire;
- Être impliqué dans une activité animée par le service socioculturel du Cégep.

Sélection des boursiers:

Les boursiers seront sélectionnés par les conseillers à la vie étudiante, techniciens en loisirs, responsables du socioculturel au CBA, au CLM et au CSM et approuvés par le directeur des services à la vie étudiante.

Remise des bourses:

Les bourses seront remises dans le cadre de la soirée du Gala Reconnaissance qui, habituellement, a lieu durant la dernière semaine d'avril.

BOURSE VIE ÉTUDIANTE

Objectifs: Cette bourse récompense annuellement l'engagement d'une étudiante ou d'un étudiant qui s'est impliqué ou s'est illustré lors d'une activité culturelle, sportive, humanitaire ou communautaire et ce, à titre bénévole ou qui a manifesté un esprit civique et humanitaire dans l'une de ses activités.

OU

Récompenser une étudiante ou un étudiant ou un groupe d'étudiants qui ont réalisé une activité dont l'impact ou le caractère novateur ont contribué de façon significative à l'amélioration de la qualité de vie au CBA, au CLM ou au CSM.

Nombre de bourses	CBA	CLM	CSM
	4	1	1

Montant : 400 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Poursuivre ses études au secteur régulier à temps plein au Cégep;
- Avoir été inscrit à temps plein durant l'année scolaire;
- Fournir une copie de son plus récent relevé de notes;
- Remplir le formulaire de demande de bourse;
- Produire un texte d'environ 200 mots supportant la candidature et, si désiré, une ou des copies des lettres d'appui à la candidature ou une ou des signatures d'intervenantes, d'intervenants supportant la démarche.

Note: L'activité réalisée doit être admissible à une reconnaissance de l'engagement étudiant au bulletin. Pour cette raison, la sélection des candidatures se base sur l'importance de la contribution individuelle mais aussi sur l'intérêt et le succès dans leur programme d'études.

Dépôt des candidatures:

La date limite d'inscription à cette bourse est le 31 mars.

Sélection des boursiers:

Les boursiers seront sélectionnés par la direction des services à la vie étudiante.

Remise des bourses:

CBA : Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

CLM : La bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

CSM : La bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

BOURSE CÉGEPS EN SPECTACLE

Objectif: Cette bourse récompense l'implication et la performance d'une étudiante ou d'un étudiant participant à la finale locale de *Cégeps en spectacle*.

Nombre de bourses	CBA	CLM	CSM
	2	2	2

Montant : 300 \$ aux gagnants « Choix du jury »
200 \$ aux gagnants « Choix du public »

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Participer à la finale locale de *Cégeps en spectacle*.

Sélection des boursiers:

Les bourses seront attribuées aux gagnants « Choix du jury » et « Choix du public ».

Remise des bourses:

CBA : Les bourses sont remises lors de la présentation de la finale locale de Cégep en spectacle.

CLM : Les bourses seront remises lors de la présentation de la finale locale de Cégep en spectacle.

CSM : Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle.

BOURSE ENTREPRENEURSHIP

Objectif: Cette bourse récompense annuellement une étudiante ou un étudiant ou un groupe d'étudiants qui s'impliquent dans un projet de valorisation de l'entrepreneurship.

Nombre de bourses	CBA	CLM	CSM
	2	1	1

Montant : 300 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat ou les membres du groupe doivent:

- Poursuivre des études à temps plein au Cégep ;
- Fournir une copie de son plus récent relevé de notes;
- Remplir le formulaire de demande de bourse;
- Produire un texte d'environ 200 mots supportant la candidature et, si désiré, une ou des lettres d'appui à la candidature ou une ou des signatures d'intervenantes, d'intervenants supportant la démarche.

Note: La sélection des candidatures se base sur la qualité de l'implication dans un projet de valorisation de l'entrepreneurship mais aussi sur l'intérêt et le succès dans leur programme d'études.

Dépôt des candidatures:

La date limite d'inscription à cette bourse est le 31 mars.

Sélection des boursiers:

Les boursiers seront sélectionnés par un comité constitué de représentants la direction des études et de la direction des affaires étudiantes.

Remise des bourses:

CBA : Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

CECLM : Si cette bourse est décernée à un ou des étudiants du CLM, elle sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

CSM : Si cette bourse est décernée à un ou des étudiants du CSM, elle sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle.

BOURSES FONDS CHEVALIERS BEUCERONS

Objectif: Ces bourses récompensent annuellement deux étudiantes ou étudiants du programme de Techniques de l'informatique qui sont : le plus méritant pour son travail et sa réussite scolaire et le plus méritant qui fournit un effort constant.

Nombre de bourses	CBA
	2

Montant : 500 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

Les candidates ou candidats doivent:

- Poursuivre des études à temps plein au Cégep ;
- Fournir une copie de son plus récent relevé de notes;
- Remplir le formulaire de demande de bourse;
- Produire un texte d'environ 200 mots supportant la candidature et, si désiré, une ou des lettres d'appui à la candidature ou une ou des signatures d'intervenantes, d'intervenants supportant la démarche.

Note: La sélection des candidatures se base également sur son implication sociale par le biais de l'entraide aux autres et/ou par du bénévolat d'un minimum de 25 heures par année.

Dépôt des candidatures:

La date limite d'inscription à cette bourse est le 18 avril 2019.

Sélection des boursiers:

Les boursiers seront sélectionnés par le département de techniques de l'informatique.

Remise des bourses:

CBA : Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

BOURSE COUP DE POUCE

Objectif: Cette bourse encourage une étudiante ou un étudiant nouvellement admis au collégial à poursuivre ses études au Cégep.

Nombre de bourses	CÉGEP
	20

Ces bourses sont offertes à l'ensemble des étudiants sans égard au lieu de formation.

Montant: 250 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Poursuivre des études à temps plein au Cégep ;
- Être en continuité d'études secondaires, du lycée ou l'équivalent.

Dépôt des candidatures:

La période d'inscription à cette bourse a lieu jusqu'au 30 septembre.

Sélection des boursiers:

20 bourses sont remises parmi les étudiantes et étudiants qui se qualifient, à raison d'une par polyvalente ou école privée du territoire des commissions scolaires de la région administrative Chaudière-Appalaches et du Granit.

Remise des bourses:

Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle à l'automne.

BOURSE D'ACCUEIL

Objectif: Cette bourse encourage les étudiantes et les étudiants hors de la région ou étrangers à poursuivre leurs études collégiales au Cégep Beauce-Appalaches.

Elle est attribuée à une étudiante ou un étudiant inscrit à temps plein à un programme régulier du Cégep Beauce-Appalaches dont le lieu de résidence, au moment de sa demande d'admission initiale, est à l'extérieur de la région administrative Chaudière-Appalaches ou à plus de 80 kilomètres de son lieu d'études (Lac-Mégantic, Saint-Georges, Sainte-Marie).

Nombre de bourses	CÉGEP
	6

Ces bourses sont offertes à l'ensemble des étudiants sans égard au lieu de formation.

Montant: 500 \$ chacune

Conditions d'admissibilité :

La candidate ou le candidat doit:

- Poursuivre des études à temps plein au Cégep ;
- Être en continuité d'études secondaires, du lycée ou l'équivalent;
- Au moment de sa demande initiale, le lieu de résidence de l'étudiante ou l'étudiant est à l'extérieur de la région administrative Chaudière-Appalaches ou à plus de 80 kilomètres de son lieu d'études (Lac-Mégantic, Saint-Georges, Sainte-Marie);
- Être officiellement inscrit au Cégep Beauce-Appalaches le 20 septembre pour la session d'automne et le 14 février pour la session d'hiver.

Dépôt des candidatures:

La période d'inscription à cette bourse a lieu jusqu'au 30 septembre.

Remise des bourses:

Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle à l'automne.

Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	
1.	Polyvalente Bélanger
2.	Polyvalente Saint-Georges
3.	Polyvalente des Abénaquis
4.	Polyvalente des Appalaches
5.	Polyvalente Saint-François
6.	Polyvalente Veilleux
7.	Polyvalente Benoît-Vachon
8.	École Jésus-Marie de Beauceville
Commission scolaire des Appalaches	
9.	Polyvalente Black Lake
10.	Polyvalente Disraeli
11.	Polyvalente Thetford Mines
Commission scolaire des Navigateurs	
12.	École Pointe-Lévy
13.	École secondaire Beaurivage
14.	École secondaire les Etchemins
15.	École secondaire Pamphile-LeMay
16.	Collège de Lévis
Commission scolaire de la Côte-du-Sud	
17.	École secondaire de Saint-Anselme
18.	École secondaire de Saint-Charles
19.	École secondaire de Saint-Damien
20.	École secondaire Louis-Jacques-Casault
21.	École secondaire Bon-Pasteur
22.	École secondaire de Saint-Paul
23.	École secondaire de la Rencontre
Commission scolaire des Hauts-Cantons	
24.	École secondaire La Frontalière
25.	Polyvalente Louis Saint-Laurent
26.	Polyvalente Montignac

Exemples

Scénario 1

40 étudiants soumettent leur candidature. Ceux-ci sont répartis parmi 25 écoles secondaires de la région. Un tirage au sort par école est effectué, puis parmi les gagnants, un second tirage au sort est fait pour déterminer les 15 gagnants.

Pour les 5 bourses restantes, un nouveau tirage au sort est fait parmi les 25 personnes qui n'ont pas gagné.

Scénario 2

40 étudiants soumettent leur candidature. Ceux-ci sont répartis parmi 10 écoles secondaires de la région. Un tirage au sort par école est effectué, puis parmi les gagnants, un second tirage au sort est fait pour déterminer les 10 gagnants.

Pour les 10 bourses restantes, un nouveau tirage au sort est fait parmi les 30 personnes qui n'ont pas gagné.